

---

---

# TRAME VERTE ET BLEUE

GUIDE DE MISE EN OEUVRE  
DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

L'ESSENTIEL

VERSION DÉCEMBRE 2019



# BIODIVERSITÉ ET URBANISME



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

La France est un pays riche de sa biodiversité, dont l'état et l'évolution sont au cœur des préoccupations environnementales de la société, au même titre que le changement climatique. La biodiversité, comme l'air et l'eau, est essentielle à la vie et constitue un puissant levier de l'activité économique (agro-alimentaire, tourisme, innovation, énergie,...). Cependant, la perte de la biodiversité est une réalité et il est urgent d'agir.

La France dispose d'une large palette d'outils de protection juridique des espaces naturels : parcs nationaux, parcs naturels marins, réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope, réseau Natura 2000, parcs naturels régionaux... Ces politiques de préservation, focalisées sur la présence d'espèces et d'habitats remarquables ou menacés, sont indispensables. Cependant, elles ont abouti à la création d'îlots de nature préservée dans des territoires de plus en plus artificialisés et fragmentés. **La trame verte et bleue complète ces politiques** en prenant en compte le fonctionnement écologique des écosystèmes et des espèces dans l'aménagement du territoire et en s'appuyant sur la biodiversité ordinaire.

## C'EST QUOI LA BIODIVERSITÉ ?

La biodiversité est une contraction des mots diversité et biologique. Elle recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, champignons, bactéries, virus...) ainsi que toutes les relations et interactions qui existent, d'une part entre les organismes vivants eux-mêmes, d'autre part entre ces organismes et leurs milieux de vie.

La biodiversité fournit des biens et ressources au quotidien (oxygène, nourriture, médicaments, matières premières, énergies, ...) et offre des services irremplaçables (pollinisation, fertilisation des sols, épuration de l'eau, prévention des inondations, ...). De ce fait, elle est l'objet d'une mobilisation importante pour lutter contre son érosion par le biais du plan Biodiversité issu de la Loi Biodiversité de 2016.

## LA BIODIVERSITÉ EST AUJOURD'HUI MENACÉE. LA SUREXPLOITATION, LA DESTRUCTION ET LA FRAGMENTATION DES MILIEUX NATURELS, LES POLLUTIONS, LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES NUISENT À SON BON FONCTIONNEMENT.

### LES CHIFFRES CLÉS

LE RYTHME ACTUEL DE LA **DISPARITION DES ESPÈCES EST 100 À 1000 FOIS SUPÉRIEUR** AU TAUX NATUREL D'EXTINCTION



**24% DES FRANÇAIS JUGENT QUE L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ EST UN PROBLÈME PRÉOCCUPANT**



**66000 HECTARES DE MILIEUX NATURELS SONT ARTIFICIALISÉS CHAQUE ANNÉE**

**SOIT LA SUPERFICIE DU DÉPARTEMENT BRETAGNE TOUS LES 10 ANS.**



**AU COURS DU SIÈCLE DERNIER 2 ESPÈCES DE VERTÉBRÉS ONT DISPARU CHAQUE ANNÉE**

**80% DES HABITATS EUROPÉENS SONT EN MAUVAIS ÉTAT DE CONSERVATION**

**278 ESPÈCES MENACÉES**

**SONT PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS**



**33% DES OISEAUX DE CAMPAGNE ONT DISPARU ENTRE 1989 ET 2017**

**TOUS LES 10 ANS, 6 NOUVELLES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES SONT RÉPERTORIÉES PAR DÉPARTEMENT.**



**80% DES INSECTES ONT DISPARU D'EUROPE CES 30 DERNIÈRES ANNÉES**

## FOCUS SUR LE 35

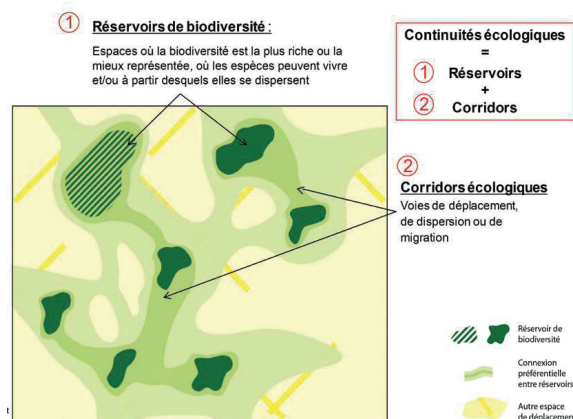
L'Ille et Vilaine est riche d'une biodiversité originale. Elle est déterminée par l'influence maritime, par un sous-sol peu perméable et par une forte empreinte de l'Homme. Il en résulte une mosaïque de milieux naturels diversifiés et imbriqués, entre terre et mer, en relation étroite avec les milieux plus artificialisés. Elle est réputée pour ses oiseaux et mammifères marins, ses estrans, ses landes ou encore ses cours d'eau à poissons migrateurs.

## C'EST QUOI LA TRAME VERTE ET BLEUE ?

La trame verte et bleue (TVB) constitue un outil de préservation et de valorisation de la biodiversité visant à favoriser la fonctionnalité des milieux naturels et le déplacement des espèces dans une optique durable.

Elle est constituée par les réservoirs de biodiversité d'une part (espaces d'une grande diversité et de concentration des espèces sur le territoire) et par les corridors écologiques qui les mettent en relation d'autre part.

La TVB, créée par les lois dites Grenelle I (2009) et II (2010), est inscrite dans le Code de l'Environnement et dans le Code de l'Urbanisme.



## QUELS ENJEUX LIÉS A LA TVB ?

La trame verte et bleue vise à intégrer les enjeux de biodiversité dans l'aménagement du territoire, à freiner l'érosion de la biodiversité résultant de l'artificialisation et de la fragmentation des espaces, en particulier par la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, afin que les populations d'espèces animales et végétales puissent se déplacer et accomplir leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos...) dans des conditions favorables.

Le développement de la trame verte et bleue anticipe le changement climatique et adapte les écosystèmes aux nouveaux enjeux à venir. En effet, certains écosystèmes jouent un rôle majeur de puits de carbone (tourbières, milieux forestiers et herbacés) et peuvent limiter les impacts du changement climatique (érosion, inondations, sécheresse,...).

La trame verte et bleue porte par ailleurs une dimension socio-économique. Les continuités écologiques constituent des opportunités pour maintenir et créer des emplois : production de bois-énergie, maintien de pratiques agropastorales, création de nouvelles activités porteuses d'emplois dans les domaines de l'environnement et de l'aménagement du territoire...

## ET LE SRCE DANS TOUT ÇA ?

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) est l'outil dédié à la mise en oeuvre de la trame verte et bleue à l'échelle régionale. Il permet une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement.

Lors de l'identification de la TVB dans les projets de territoire, en particulier lors des procédures d'élaboration des documents d'urbanisme, 6 préconisations fondamentales du SRCE sont à prendre en compte :

1. Avoir une approche écologique
2. Avoir une approche locale
3. Identifier la TVB par sous-trames puis en intégrant l'ensemble des sous-trames
4. Identifier la TVB en intégrant les espaces artificialisés
5. Prendre en compte des liens fonctionnels avec les territoires périphériques
6. Concerter avec les acteurs locaux

## ET DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME ?

Les documents d'urbanisme déclinent à leur échelle la TVB du schéma de cohérence territoriale (SCoT) qui prend lui-même en compte le SRCE. La TVB participe à la structuration de l'armature territoriale, au même titre que l'armature urbaine. Elle est mise en oeuvre en articulation et cohérence avec les enjeux écologiques des territoires voisins, et nécessite pour cela d'étudier une zone plus large que le périmètre du PLU/PLUi. L'élaboration des documents d'urbanisme doit suivre une démarche «ERC» en prenant en compte les enjeux écologiques.

- Adopter une approche «Éviter-Réduire-Compenser» (ERC) en améliorant l'évitement dès la planification
- Adopter une approche écologique
  - Réaliser un diagnostic de qualité permettant de justifier les protections réglementaires
- Justifier l'approche ERC par la réalisation d'inventaires faune et flore en zone à urbaniser
  - Disposer d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) thématique TVB
- Intégrer la TVB dans les OAP de secteurs ou dans un cahier de recommandations (label «végétal local»)
  - Représenter la TVB dans un tramage à portée réglementaire
- Réglementer la constructibilité et les clotûres dans les continuités écologiques

# CARNET DES ABRÉ- VIATIONS

ERC éviter-réduire-compenser  
OAP orientation d'aménagement et de programmation  
PLU/PLUi plan local d'urbanisme (intercommunal)  
SCoT schéma de cohérence territoriale  
SDAGE / SAGE schéma (directeur) d'aménagement et de gestion des eaux  
SRCE schéma régional de cohérence écologique

## BOITE À OUTILS

### CODE DE L'URBANISME (C.U)

#### ARTICLE L.101-2 (AL.6)

Le Code de l'urbanisme vise la « préservation de la biodiversité ».

#### ARTICLE L.121-1 (AL.3)

Par ailleurs, « les SCoT, les PLU et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable : [...] la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ».

### CODE DE L'ENVIRONNEMENT (C.E)

#### ARTICLE L.371-3

Le [Schéma Régional de Cohérence Ecologique](#), adopté le 2 novembre 2015, est l'outil dédié à la mise en œuvre de la TVB à l'échelle régionale. Il sera prochainement intégré au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires. Il est opposable aux documents et projets d'aménagement de l'espace ou d'urbanisme des collectivités, dans un rapport de prise en compte.

### MÉTHODOLOGIE

- Site national de la TVB : <http://trameverteetbleue.fr>
- Site SRCE Bretagne : <http://tvb-bretagne.fr> (notamment le cadre méthodologique : rapport 3 / partie 5)
- Guide technique « [Cahier technique - Trame verte et bleue, les outils pour sa mise en œuvre](#) » du Centre de ressources TVB
- Guide technique « [PLUi\(\) & biodiversité : concilier nature et aménagement](#) » de l'Agence Régionale de la Biodiversité Provence-Alpes-Côte d'Azur

### DONNÉES GÉOGRAPHIQUES ET NATURALISTES

- Cartographie TRAMES : <http://geobretagne.fr/mviewer/?config=/apps/trames/config.xml>
- Cartographie des grands types de végétation : <http://cbnbrest.fr/nos-actions-phares/335>
- Atlas de la répartition de la faune en Bretagne (mammifères, oiseaux, papillons, amphibiens et reptiles, plantes à fleurs et fougères, coléoptères longicornes)
- Site de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB) : <http://bretagne-environnement.fr>
- Site de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) : <https://inpn.mnhn.fr/accueil/recherche-de-donnees>

# CONTACTS

## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER 35

Tél. 02 90 02 32 00

Mél. [ddtm@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:ddtm@ille-et-vilaine.gouv.fr)

### SERVICE EAU ET BIODIVERSITÉ

Tél. 02 90 02 32 00

Mél. [ddtm-seb@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:ddtm-seb@ille-et-vilaine.gouv.fr)

### SERVICE ESPACE, HABITAT ET CADRE DE VIE

Tél. 02 90 02 32 00

Mél. [ddtm-sehcv@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:ddtm-sehcv@ille-et-vilaine.gouv.fr)

Réalisation : DDTM 35 / SEB - Mise en page : DDTM 35 / 2MC2 / Communication - Décembre 2019  
Crédits photos et infographies : Noémie Cagniard pour la DDTM d'Ille-et-Vilaine  
Crédits cartographie : TVB